



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AOUT 2020 à 20h00

Le jeudi 20 août à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à huit clos, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, Mme DETRAZ Isabelle, M. PAGNEUX Julien, Mme COUSIN Nadine, Mme CARRAUD Maud, Mme MAITRE Sophie, M. ROSSINELLI Michel, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie, M. BERTHE Joseph.

Absents excusés avec pouvoir : M. CREPY Jean-Claude (pouvoir à M. PAGNEUX Julien) Mme GUESDON Fabienne (pouvoir à Mme MARTINERIE Catherine) M. FILLION Romain (pouvoir à M. ROSSINELLI Michel) M. TOURNIER Geoffrey (pouvoir à Mme MICHAUD Marie-Christine).

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal en date du 22 juillet 2020.

Approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance.

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS DE LA CANTINE EN LIAISON FROIDE

Madame le Maire fait part de la décision n° 1-2020 portant sur l'attribution du marché à la Société ELIOR France (ELRES) à compter de la rentrée de septembre 2020.

M. BERTHE Joseph, responsable de la commission scolaire présente le tableau de synthèse ainsi que l'analyse des offres du 24 juillet 2020 élaboré par la commission en charge d'ouverture des plis ; il précise que 5 candidatures ont été déposées sur la plateforme MP74 à savoir : RESO, APEI, ELRES, SHCB, 1000 ET 1 REPAS. La Société ELRES ayant proposé la meilleure offre correspondant aux critères indiqués dans le règlement de consultation a été choisie. Toutes les offres étaient de très bonne qualité avec un encadrement humain professionnel avéré. Cependant, la gourmandise des menus proposée, la localité proche (région Haute-Savoie) et de plus le respect de la loi EGALIM hisse la Société ELRES à la première position.

REVISION DU TARIF DE LA CANTINE

Suite au changement de prestataire pour les repas de cantine, le Conseil Municipal, fixe à l'unanimité à 5,00 € le prix du repas de cantine à compter de la rentrée 2020/2021.

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LE CAUE

Pas de désignation car Thonon Agglomération est adhérente et regroupe 25 communes dont Orcier fait partie.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COPIL (COMITE DE PILOTAGE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU ROC D'ENFER)

A l'unanimité,

Mme MARTINERIE Catherine, est désignée membre titulaire

M. PAGNEUX Julien, est désigné membre suppléant

AFFAIRES DIVERSES

M. ROSSINELLI Michel, délégué du SYANE a exposé le contact qu'il a eu avec le SYANE.

Un rdv est programmé courant septembre pour présenter à la commune le projet de bornes de recharge pour véhicules électriques qui sera soumis à examen.

Séance levée à 21H30.